

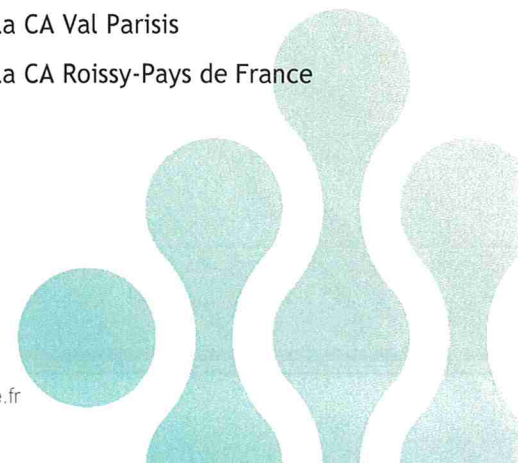
## Comité syndical du 29 novembre 2024

### DELIBERATION N° 24-057

**Objet : Avenant n° 10 à la Convention de Délégation de Service Public VORTEX relatif à la cession de la société TDF Fibre, maison-mère de la société délégataire.**

Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<b><u>Sont présents :</u></b>	
Date de convocation : 22/11/2024	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
Date d'affichage : 29/11/2024	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 Forêts
	<b><u>Est excusé et suppléé :</u></b>	
	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme PLELAN
Acte rendu exécutoire : 29/11/2024	<b><u>Ont donné pouvoir :</u></b>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme CAVECCHI
Publication ou notification : 29/11/2024	M. Jean-Christophe MAZURIER	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a donné pouvoir à M. ANTY
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à M. BAERT
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine a donné pouvoir à M. BARTHELEMI
	<b><u>Sont absents :</u></b>	
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
Secrétaire de séance :	M. Éric BAERT	



**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du Syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu les statuts du Syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu la délibération 16-032 du 16 décembre 2016 relative à l'attribution à la société TDF du contrat de délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement du réseau VORTEX,*

*Vu la délibération 17-027 du 15 décembre 2017 relatif aux conditions de transfert du contrat de délégation de service public de la société TDF à la société ad hoc Val d'Oise Fibre,*

*Vu le rapport n°24-057,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**RAPPELLE QUE** le Syndicat Val d'Oise Numérique a approuvé par délibération 16-032 de son Comité syndical du 16 décembre 2016 l'attribution à TDF du contrat de délégation de service public (DSP) pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement d'un réseau de fibre optique à usage grand public et professionnel sur 116 communes du territoire du Val d'Oise ;

**PREND ACTE** de l'information faite au Comité syndical sur la nature de l'opération de cession de la société TDF Fibre, maison-mère de la société Val d'Oise Fibre, délégataire de service public ;

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 10 à ladite convention de délégation de service public et ses annexes, étant précisé que l'opération de cession de TDF Fibre visée dans cet avenant n'a aucun impact sur les modalités d'exécution du contrat ;

**CHARGE** le Président et le Directeur général, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de sa notification aux tiers concernés dont la transmission de l'avenant à l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) ;

**Le Président**

Monsieur Pierre Édouard EON

